LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Collection 2015: Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • Etats-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

laroc

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	MAROC	FRANCE
Superficie km² – 2012	446 550	549 190*
Population millions d'habitants – 2012/13	33 (+1,5 %)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH) 2013	0,617 (129 ^e rang mondial)	0,884 (20° rang mondial)
PIB Md€ - 2013	78 (61° rang mondial)	2 114 (5° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annuel - 2012/13	+4,4	+0,3
PIB / habitant € - 2013	2369	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB % – 2013**	16,6	1,7
Surface arable Mha - 2012	8	18,3
Terres agricoles Mha - 2012	30,4	28,8
Surface forestière Mha – 2012	5,2	16,1
Balance commerciale tous secteurs Md€ - 2013	-10,3	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires M€ – 2013 pour Maroc 2014 pour la France	Exportations: 3 200 (dont 60% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013 / 14 (en €) : -3,9%
	Importations: 3800 (dont 57% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire M€ – 2013 pour Maroc 2014 pour la France	Solde : -600 Source douanes Maroc	Solde: +9 100 Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays M€ - 2014	M vers F : 875 (dont 24 % IAA) Variation 2013/14 : +11,3 % Source douanes France	F vers M : 656 (dont 23% IAA) Variation 2013/14:+23,9% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires	1,8 % des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 11°	13,3 % des importations de M Rang parmi les fournisseurs de M : 2
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires	1,1 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 14 ^e Source douanes France	18,7% des exportations de M Rang parmi les clients de M : 1er Source douanes Maroc

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ

¹¹³⁰⁰⁰ km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ Le Maroc met en valeur une surface agricole utile (9 Mha hors parcours) bien plus faible que celle de la France (29 Mha) et peut compter sur d'immenses parcours pour l'élevage (21 Mha). L'agriculture marocaine dépend fortement des précipitations qui impactent fortement la croissance du PIB. L'autosuffisance varie selon les années de 30 % à 75 % pour les céréales.
- ♣ Le secteur agricole représente près de 16 % du PIB du pays et joue un rôle fondamental en matière d'emplois et d'activités, notamment en milieu rural. 70 % de la population rurale en est directement dépendante. Le développement agricole et rural constitue un enjeu fort en matière sociale.
- ♣ Le Maroc s'est doté en 2008 d'une politique ambitieuse, le « Plan Maroc Vert », qui commence à porter ses premiers fruits et comporte, outre la création de grands pôles économiques et le renforcement de la grande agriculture exportatrice, un programme de développement de la petite agriculture et de lutte contre la pauvreté. Une restructuration du dispositif public est menée en parallèle. Parallèlement, le « Plan Halieutis » ambitionne la modernisation de la pêche, des ports, des marchés de gros et le développement de l'aquaculture en vue de développer les exportations de produits de la mer.
- **♣** Le Maroc exporte principalement des produits de la mer, des fruits et des légumes. Il est déficitaire en produits de base, notamment en céréales, en sucre et en huiles. Avec environ 15% de l'ensemble, les exportations du secteur agricole constituent une source de devises non négligeable pour le pays. En 2014, le Maroc a exporté pour 3,2 Md€ de produits agroalimentaires, et en a importé pour 4,4 Md€, soit un solde déficitaire de 1,2 Md€.
- ♣ Le Maroc, seul pays à bénéficier, avec la Jordanie, du statut avancé avec l'UE, profite d'un plan d'action important (première phase de 70 M€, puis seconde phase de 60 M€ consacrés à la petite agriculture), parallèlement à la libéralisation des échanges de produits agroalimentaires avec l'UE, suite au dernier accord agricole entré en vigueur le 1er octobre 2012. La coopération institutionnelle entre la France et le Maroc dans le secteur agricole est ancienne et diversifiée. Avec la signature par les deux ministres en charge de l'agriculture en avril 2013 d'une convention de partenariat et de coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'agro-alimentaire, elle s'est fortement renforcée dans différents domaines d'ordre politique et économique. Le premier comité mixte agricole s'est tenu à Paris en février 2014.

Production agricole

Le secteur agricole constitue l'épine dorsale du tissu socioéconomique marocain. Représentant de 11 à 18 % du PIB selon les années (16,6 % en 2013), il reste le principal employeur du pays : environ 40 % de la population active dépend du secteur agricole, qui représente près de 75 % de l'emploi en milieu rural.

L'agriculture marocaine se caractérise également par la rareté des terrains réellement productifs et le morcellement des exploitations. En excluant les parcours de sa définition, la surface agricole utile (S.A.U) s'élève à 9 millions d'hectares, les parcours occupant quant à eux 21 millions d'hectares. La structure des exploitations est assez duale même si des catégories intermédiaires existent. Les petites exploitations de moins de 5 hectares dominent le paysage agraire (plus de 70% du total des exploitations marocaines couvrant moins du tiers de la SAU). Ce sont les plus grandes qui assurent l'essentiel des exportations. Le mode d'exploitation principal est familial. Le taux d'analphabétisme voisine les 70% en milieu rural. Le morcellement des propriétés et le manque de formation rendent difficile la pratique d'une agriculture performante et entravent considérablement l'introduction de technologies avancées dans la gestion de l'eau, le traitement des terres et l'encadrement technique des agriculteurs.

Les productions végétales marocaines constituent la plus grande part de la production agricole du pays, générant près de 70% de la valeur ajoutée. Les céréales occupent plus de 50% de la SAU hors parcours, suivent les plantations fruitières (oliviers, amandiers, agrumes, pommiers, palmiers dattiers, figuiers...) sur plus de 20%, puis de l'arganier sur 10%, des cultures de légumineuses sur 5%, des cultures maraîchères (tomates, fraises, melon...) sur 5% et des cultures industrielles (betterave, canne à sucre) sur 1%. Les primeurs, en particulier la tomate, constituent le fer de lance des exportations marocaines vers l'UE et particulièrement vers la France, porte d'entrée vers le reste du marché de l'Union européenne.

L'économie du pays suit toujours le rythme de la pluviométrie et de la campagne agricole. Les fluctuations peuvent être importantes avec notamment des volumes pouvant varier jusqu'à 50 % d'une campagne céréalière sur l'autre. La très bonne récolte céréalière de la campagne 2012-2013 représentait 9,7 Mt, dont 5,1 Mt blé tendre, nouveau record, avant une campagne 2013-2014 moyenne à 6,8 Mt faute d'un niveau de précipitations satisfaisant.

Le secteur de l'élevage constitue une composante importante de l'économie agricole du Maroc. Il participe à hauteur de 30% environ à la valeur ajoutée agricole et emploie de l'ordre de 20% de la population rurale active. Il permet de mettre en partie en valeur les parcours peu productifs. Il approvisionne en matières premières certains secteurs agro-industriels (lait, viande, peaux, laine). De plus, il constitue une source de liquidités permanente facilement mobilisable par la plupart des agriculteurs (surtout lait et petits ruminants), et une force de travail relativement bon marché : la traction

animale est encore très utilisée, surtout chez les petits agriculteurs. L'évolution des effectifs dépend fortement des conditions climatiques de l'année. Ainsi, le nombre de bovins varie entre 2,4 et 3,7 millions de têtes. Pour les ovins, les effectifs varient entre 13 et 17 millions de têtes.

Les terrains de parcours couvrent au total environ 21 Mha, et se retrouvent à travers tout le pays, avec cependant, une extension plus importante dans les zones à climat aride. Ils jouent un rôle important dans l'alimentation du cheptel (plus de 30 % du bilan fourrager national). Ils constituent la principale ressource fourragère et la majeure part de l'alimentation des ovins et caprins des zones pastorales. En plus de leur rôle économique, les parcours remplissent un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique. Ils sont l'habitat de nombreuses espèces animales sauvages, protègent le sol contre l'érosion hydrique et éolienne et constituent un réservoir de biodiversité. Ils restent soumis à une forte exploitation à l'origine de leur dégradation.

Les nappes d'alfa, herbacée pouvant servir à fabriquer des papiers d'impression de qualité, représentent 3,3 Mha. Les espaces forestiers qui ne représentent que 5 Mha se réduisent du fait des défrichements, supérieurs au reboisement. Les zones de montagne sont également menacées par des phénomènes de désertification à l'heure où 70 % de la SAU, parcours compris, est soumis à un problème d'érosion.

Le secteur de la pêche contribue pour un peu plus de 1% au PIB national et pour la moitié environ des exportations de produits alimentaires. Il emploie près de 450 000 personnes dont 150 000 marins. La production globale moyenne au cours des 5 dernières années s'élève à plus de 900 000 tonnes. Cependant, le Maroc est touché par la raréfaction de la ressource, notamment dans l'Atlantique au Nord du pays, avec des conséquences sérieuses pour la filière et un déplacement général des activités de capture comme de conditionnement vers le Sud du pays, avec un poids croissant du Sahara Occidental.

L'industrie agroalimentaire (IAA) occupe une place stratégique dans l'économie marocaine. Le secteur compte plus de 1700 entreprises qui représentent 25 % du total des établissements industriels. Les industries agroalimentaires (dont tabac) marocaines représentaient une part de PIB de 4,7 % en 2012. Les plus importantes d'entre-elles, appartenant à de grands groupes marocains (Dyana Holding, Holmarcom, Unimer, Koutoubia...) ou étrangers (Danone, Avril, Castel, Bel, Nestlé...) génèrent des chiffres d'affaires annuels qui dépassent les 100 M€. Le tissu des IAA marocaines demeure composé de PMI (entreprises de moins de 200 salariés) qui représentent 95 % des IAA. Mais celles-ci n'assurent qu'un peu moins de la moitié de la production agroalimentaire alors que les 50 plus importantes en assurent près de 55 %. Le Maroc détiendrait environ 75 % des réserves mondiales de phosphates. Poids lourd de l'économie marocaine (production annuelle de 30 Mt de phosphate représentant 5 % du PIB marocain, un chiffre d'affaires 2014 proche de 4 Md€ et près de 20% de la valeur des exportations nationales), l'Office chérifien des phosphates (OCP) s'est engagé dans un vaste programme d'investissement. Il entend être présent dans toute la chaîne, de l'extraction de la matière première à la production d'engrais. Il met en œuvre une ambitieuse

stratégie de développement vers l'Afrique subsaharienne en accompagnement de la politique volontariste du Roi du Maroc vers ces pays.

Politique agricole

Le Maroc a décidé depuis le printemps 2008 de replacer l'agriculture au rang de ses priorités. L'objectif de sa politique, le plan « Maroc vert » (PMV), est la modernisation des exploitations, avec des projets d'investissements visant à rendre le secteur plus performant. Les enjeux du PMV sont le développement économique du pays, la réduction de la pauvreté, le maintien d'une population rurale importante. L'accompagnement de ce plan se traduit par la mobilisation d'importants moyens financiers publics.

Le projet est fondé sur deux piliers, correspondant à un double enjeu pour le Maroc. Le premier consiste à développer de grands pôles économiques sur la base d'une agriculture productive à haute valeur ajoutée, orientée en grande partie vers l'export, à fort investissement privé complété par des aides publiques afin de générer des devises indispensables au développement du pays. Le second cherche à développer de manière solidaire une petite agriculture davantage orientée vers le marché intérieur et capable de maintenir les populations rurales sur place avec des revenus améliorés, en concentrant certaines actions dans les régions les plus défavorisées (montagne, zones sahariennes,...) et tout en prenant en considération la sauvegarde des ressources naturelles. Il repose en particulier sur des approches par terroir et sur le recours aux indications géographiques, afin de mieux valoriser les productions locales.

Le Plan Maroc Vert (PMV) vise à faire de l'agriculture le premier moteur de croissance de l'économie marocaine sur les 15 prochaines années à travers une production agricole supplémentaire estimée entre 6 et 9 Md€, la mise en œuvre de 1 000 à 1 500 projets d'investissement et la création de 1,5 million d'emplois. Cette priorité donnée à l'agriculture émane d'une décision royale.

En 2015, le budget consacré à l'agriculture et à la pêche maritime s'établit à 950 M€ (4,1% du budget national). Le budget d'investissement a plus que quadruplé de 2008 à 2015, passant de 150 à 680 M€. Il traduit la volonté nationale de développer le secteur en profondeur.

La démarche privilégiée par le PMV est l'agrégation, qui est une mutualisation des efforts et des moyens, sous l'impulsion d'opérateurs (les agrégateurs : grosses entreprises ou coopératives) organisant l'intégration de petits agriculteurs en amont : encadrement et formation, accès aux financements, aux nouvelles technologies agricoles et aux marchés, et en contrepartie sécurisation de l'approvisionnement des unités agroindustrielles en produits agricoles (quantité et qualité). L'agrégation avec des entreprises agroindustrielles a du mal à se mettre en place hormis quelques cas d'école, comme le travail réalisé par AVRIL/Lesieur Cristal pour développer la production de colza et de tournesol ou DANONE/Centrale Laitière pour accompagner le développement des petits éle-

veurs qui l'approvisionnent en lait. À l'inverse, l'agrégation réalisée au travers de la constitution de petites coopératives se développe de manière significative : plus de 420 projets, touchant 530 000 exploitants agricoles, ont bénéficié de fonds publics pour la construction et l'équipement de ces coopératives.

Le Plan Maroc Vert a contribué à augmenter l'investissement agricole, privé comme public. Celui-ci a ainsi doublé depuis 2008, s'établissant en 2013 à plus de 1 Md€ annuels en faveur des deux piliers du PMV. 400 000 hectares supplémentaires ont été mis en culture notamment dans le secteur de l'arboriculture fruitière, soit une augmentation de 5 % de la surface agricole hors parcours. Les secteurs des fruits, des agrumes, des céréales, du maraîchage, de l'olive ont tous connu des progressions remarquables s'agissant tant des quantités produites que des valeurs dégagées. Dans le même temps, le travail en direction du développement rural, des produits de terroir et des indications géographiques ainsi que l'éclosion de nombreuses coopératives, notamment organisées par des femmes, ont constitué un facteur de développement des territoires ruraux.

La mise en place de cette politique s'est accompagnée d'une importante structuration du ministère marocain en charge de l'agriculture, avec en particulier :

- la déconcentration des services autour de 16 nouvelles directions régionales de l'agriculture ;
- la création de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), qui coordonne la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (pilier I et pilier II) ;
- la création de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), établissement public national qui a en charge la gestion et le suivi du conseil agricole;
- la création de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) ;
- la création au sein du MAPM en mars 2013 de la direction du développement de l'espace rural et des zones de montagnes en charge d'animer le secrétariat du comité interministériel du développement rural, présidé par le Chef du gouvernement.

Sur la base de la loi relative à l'introduction de signes distinctifs pour les produits du terroir, plus d'une vingtaine de signes distinctifs d'origine et de qualité ont d'ores et déjà été retenus. Sont concernés des produits aussi divers que l'argan, l'huile d'olive, la clémentine, le safran, les dattes, la grenade, la figue de barbarie, le couscous, la rose, le fromage de chèvre, l'agneau...

L'exonération fiscale dont bénéficiaient les exploitations agricoles est arrivée à son terme fin 2013. Sont désormais inscrites au budget national une imposition à l'impôt sur les sociétés, des sociétés agricoles réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 445 000 €, et une imposition à l'impôt sur le revenu des exploitations familiales, à partir du même seuil. La fiscalisation se fera selon un calendrier progressif jusqu'en 2020. Sont concernés en 2014 et 2015 les exploitants qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 3,125 M€. Le seuil de 445 000 € est relativement élevé et préserverait de l'impôt les trois quarts des exploitants agricoles.

Il est fortement question de revoir le système d'aide appliqué au blé et au sucre (compensation), très dispendieux pour le budget de l'État marocain et dont l'efficience est de plus en plus souvent contestée.

Dans le secteur de la pêche, le Maroc a adopté en 2009 une stratégie de développement du secteur à l'horizon 2020, le plan Halieutis, avec pour objectifs l'exploitation durable des ressources halieutiques, l'amélioration des performances des acteurs et la compétitivité des entreprises en termes de valorisation, de qualité et de prix de revient des produits. Malgré une dynamique générale positive, le secteur connaît des contraintes et des tensions, notamment autour de la modernisation de la flotte. La raréfaction de la ressource autour des grands ports de pêche (notamment Safi) et son déplacement vers le Sud expliquent la fermeture d'unités de transformation. L'aquaculture peine à se développer. Face à ce Plan ambitieux et aux efforts de l'Etat, les bailleurs de fonds internationaux et le secteur bancaire national se sont mobilisés. Les financements mis en œuvre par les autorités marocaines profitent de l'apport des bailleurs internationaux tels l'AFD et la Commission européenne.

Le Roi du Maroc a engagé récemment une politique volontariste de promotion des partenariats avec les pays africains en matière agricole.

Échanges commerciaux

En 2014, le Maroc a exporté pour 3,2 Md€ de produits agroalimentaires, et en a importé pour 4,4 Md€, soit un solde déficitaire de 1,2 Md€. Ce solde se détériore par rapport à 2013 (-600 M€). Le pays, important exportateur de fruits et légumes et en particulier de tomates et d'agrumes, est structurellement déficitaire en produits de base comme les céréales, le sucre et les oléagineux. Le taux d'autosuffisance s'élève en moyenne à 40 % pour le sucre et varie de 30 à 75 % pour les céréales. Alors que le solde était légèrement positif jusqu'en 2006, de mauvaises récoltes suite à des sécheresses associées à la forte augmentation du prix des céréales expliquent la tendance à la dégradation parfois importante du solde commercial d'une année sur l'autre. Seule la très bonne récolte de 2013 a contribué à réduire ce déficit. En matière d'exportations, les recettes en devises que procurent l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires représentent 15% des exportations marocaines globales.

Les exportations agroalimentaires marocaines en 2014 sont stables par rapport à 2013.

Près de 40% d'entre elles (1,22 Md€) sont constituées par les produits de la mer et les préparations de poissons (conserves de sardines en particulier). Viennent ensuite les légumes avec 730 M€ (dont les tomates pour 350 M€ dont près de 80% sont exportés vers la France, porte d'entrée du marché communautaire) et les agrumes avec 280 M€. La Russie est le premier destinataire des agrumes, suivie des Pays-Bas.

Les importations marocaines augmentent en 2014 (+600 M€). Le premier poste des importations est de très loin les céréales (1,62 Md€, dont blé 1,15 Md€, maïs 390 M€,) pour lesquelles les principaux fournisseurs sont la France, le Canada, l'Argentine, le Brésil, l'Allemagne, la Pologne et l'Ukraine. Viennent ensuite les huiles et corps gras (410 M€, dont 300 M€ d'huile de soja), importés surtout d'Allemagne et d'Argentine, et les sucres (260 M€), essentiellement du sucre de canne importé du Brésil et du Mexique.

Des échanges commerciaux francomarocains favorables au Maroc en 2014

La balance commerciale entre la France et le Maroc fluctue d'une année sur l'autre en fonction des achats marocains de céréales, qui constituent les 2/3 des ventes françaises. Ainsi, les ventes françaises ont connu un pic en 2011 à 800 M€ suite à une mauvaise récolte céréalière au Maroc. Elles sont depuis en baisse (656 M€ en 2014).

Dans le même temps, les ventes marocaines ont augmenté (875 M€ en 2014). Les deux premiers postes sont les légumes, dont les tomates (300 M€), et les fruits (100 M€).

Les positions de la France en matière de céréales ont tendance à s'effriter au profit de l'origine Mer Noire qui progresse en qualité alors que l'origine France a tendance à stagner (taux de protéines du blé souvent insuffisant, malgré de bonnes qualités boulangères adaptées à la demande). La campagne 2013/2014 fait exception à cette tendance avec une part de marché de 65% en blé tendre.

Les exportations de céréales pendant la campagne 2014/2015 sont en forte chute du fait des mauvaises conditions climatiques qui ont affecté la récolte française en 2014.

Les grands groupes agroalimentaires français renforcent leur présence au Maroc :

- DANONE, qui a pris le contrôle début 2013 de 67 % du capital de la Centrale Laitière (puis 91 % en 2014), est leader des produits laitiers au Maroc, avec un chiffre d'affaires de 650 M€ et une part de marché de 60 %. C'est également un très gros acheteur de vaches laitières, en grande partie françaises depuis 2014.
- AVRIL est devenu en 2012 actionnaire de référence du groupe marocain « Lesieur Cristal », numéro un de l'huile alimentaire et du savon, avec un chiffre d'affaires de 350 M€, par le rachat de 41% du capital de Lesieur Cristal, en partenariat avec le groupe français CASTEL.
- CASTEL est très présent au Maroc, où il est notamment propriétaire des Brasseries du Maroc, d'une usine d'eau minérale, de vignobles et de plantations d'oliviers avec un chiffre d'affaires de 210 M€.
- BEL, dont les produits sont très présents sur le marché marocain, possède une usine à Tanger. Il emploie 2000 agents, produit 50 000 tonnes de fromage fondu et frais (marque *La Vache qui Rit* notamment) dont 40 % sont exportés. Il génère un chiffre d'affaires de 130 M€.

Accords internationaux

Le Maroc est membre de l'OMC depuis 1995.

Avec l'UE, un accord d'association a été signé en 1996 et est entré en vigueur en mars 2000. L'objectif de cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du processus de Barcelone, était la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2014 avec mise en œuvre progressive d'une libéralisation réciproque des échanges des produits agricoles et de la pêche.

En octobre 2008, la 7º session du Conseil d'Association UE-Maroc a marqué une nouvelle étape dans le développement de la relation entre l'Union européenne et le Maroc avec l'adoption d'un document conjoint qui lance le processus vers un statut avancé pour le Maroc dans ses relations avec l'Union européenne. Le Maroc est le premier pays, avec la Jordanie, à accéder à un tel statut, intermédiaire entre l'association et l'adhésion.

Le Maroc et l'UE ont ainsi au terme de négociations de près de 4 ans signé un accord pour l'amélioration des conditions du commerce bilatéral des produits du secteur agro-alimentaire et de la pêche, entré en vigueur le 1er octobre 2012. L'accès au marché marocain des exportations de l'UE a été amélioré avec la libéralisation immédiate de 45 % de leur valeur avec pour objectif d'atteindre 70 % en 10 ans. Les secteurs des fruits et légumes, des conserves alimentaires, des produits laitiers, des oléagineux bénéficient d'une libéralisation totale.

Le secteur de la pêche est également libéralisé pour les produits de l'UE (91% au bout de 5 ans et dans sa totalité dans les 10 ans). Par ailleurs, une libéralisation des produits agricoles transformés est progressivement prévue dans les 10 ans à venir à l'exception des pâtes alimentaires, produit pour lequel une limitation quantitative est prévue.

L'accès au marché de l'UE des exportations marocaines a été amélioré avec la libéralisation immédiate de 55 % de leur valeur.

Les produits agricoles entrent librement sauf:

- des produits sensibles (tomate, courgette, concombre, clémentine, ail, fraise) susceptibles de concurrencer la production européenne qui restent soumis à des quotas d'exportation largement augmentés immédiatement puis progressivement après l'entrée en vigueur de l'accord;
- une dizaine de produits (artichaut, orange, raisin de table, abricot, pêche, pomme, poire, citron, cerise) représentant environ 10% de la valeur des exportations marocaines vers l'UE, pour lesquels seul un prix d'entrée est maintenu.

La tomate est de loin le produit le plus sensible du côté marocain et fait l'objet de discussions parfois tendues entre le Maroc et l'UE notamment sur la question du système de prix d'entrée.

L'accord agricole prévoyait après sa mise en œuvre l'ouverture de négociations d'un accord de reconnaissance des Indications géographiques (IG). Les discussions couvrant le niveau de protection et une liste restreinte d'IG à protéger ont été finalisées durant l'année 2014. Certaines IG marocaines ont déjà procédé à leur enregistrement au sein du dispositif européen, par exemple l'huile d'argan.

En décembre 2012 et suite aux «transitions arabes », le Conseil a de surcroît adopté des mandats de négociation pour la signature d'accords de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre l'UE et les pays de la rive sud de la Méditerranée. L'UE cherche ainsi à renforcer sa politique de voisinage à travers le rapprochement de ces pays au marché commun européen, notamment via le partage de l'acquis communautaire et l'approfondissement des relations économiques entre les deux zones. Les discussions sont en pause depuis l'été 2014 et devraient reprendre au deuxième semestre 2015, après que le Maroc se soit doté d'études d'impact visant à informer ses professionnels des retombées économiques de l'ALECA. En matière agricole, les négociations doivent uniquement porter sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, dans la mesure où il n'est pas prévu de revoir l'accord agricole tout récemment mis en œuvre.

S'inscrivant dans la continuité du programme d'appui à la politique sectorielle agricole du Maroc (PAPSA1, 2010-2014) doté de 70 M€, un second programme doté de 60 M€ vient consolider les acquis de l'intervention de l'UE en soutien au Pilier 2 du Plan Maroc Vert (PMV-P2) dédié à l'agriculture familiale et solidaire. Quatre régions, parmi les plus en retard en matière de développement économique et social (Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalet, Oriental et Souss-Massa-Drâa) sont ciblées. L'appui est accentué sur les aspects de gouvernance nationale et locale ainsi que sur la gestion de projets.

Une aide complémentaire est également prévue qui s'inscrit dans une logique de renforcement institutionnel dans trois domaines : l'appui aux statistiques agricoles, à la modélisation des filières et à l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les systèmes de programmation, de statistiques et de suivi.

Dans le secteur de la pêche, un accord liant l'UE et le Maroc comprend un protocole qui est arrivé à échéance le 28 février 2011. En échange d'une contribution financière de l'UE de plusieurs dizaines de millions d'euros en partie destinés à soutenir sa politique de la pêche, le Maroc a délivré des autorisations de pêche à des navires provenant de onze États membres. Après le rejet par le Parlement européen d'une prolongation en décembre 2011 qui a impliqué un retrait immédiat des bateaux européens dans les zones territoriales marocaines, un nouveau protocole a été négocié et est entré en application en septembre 2014.

Le 1er juin 2004, le Maroc a signé un accord de libre-échange avec les États Unis avec pour objectif la libéralisation du commerce de la plupart des produits selon un calendrier de démantèlement tarifaire sur une période de 25 ans. À ce stade, il n'a que peu d'effet, les marchandises faisant l'objet d'une libéralisation étant produites en faibles quantités dans les deux pays.

Relations bilatérales

Un partenariat franco-marocain étroit :

La coopération entre la France et le Maroc dans le secteur agricole est ancienne. Elle s'est considérablement renforcée ces dernières années. Le cadre de la coopération bilatérale franco-marocaine dans le secteur agricole est défini depuis avril 2013 par une convention de partenariat et de coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'agro-alimentaire qui a permis de redonner un élan et de structurer les relations bilatérales en la matière. Cette convention prévoit la réunion annuelle d'un Comité agricole mixte maroco-français chargé du suivi de la bonne exécution de la convention et des projets en cours. La première réunion du Comité mixte agricole franco-marocain, présidée par les deux Ministres, s'est tenue le 11 février 2014 à Paris. Le Comité a conclu notamment à la création d'un groupe de travail franco-marocain pour les fruits et légumes.

La question de **l'agriculture face aux changements climatiques** est au cœur des préoccupations ministérielles et des partenariats franco marocains en prévision de la tenue en décembre 2015 à Paris de la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (**COP21**/CMP11).

Plusieurs partenariats institutionnels sont en cours

Entre les deux ministères en charge de l'agriculture :

- Mise à disposition d'un expert du MAAF auprès du ministre marocain depuis septembre 2014 pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de formation dans le secteur agricole.
- Accueil en France chaque année, depuis 25 ans, de 250 stagiaires de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire marocains.
- Nombreux partenariats techniques dans des domaines variés (missions, expertises, formations) : vétérinaires, sanitaires, phytosanitaires, gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière, statistiques, veille stratégique, indications géographiques...
- Organisation de conférences internationales SESAME entre les conseils généraux des deux ministères (CGDA et CGAAER) avec appui AFD (agriculture familiale au SIAM à Meknès en avril 2014, agriculture et changement climatique en février 2015 au SIA à Paris)

Via des jumelages institutionnels, sur financement de l'UE et pilotés par ADECIA :

- Renforcement de l'Aquaculture au Maroc
- Contrôle des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants et supports de culture Via l'Agence Française de Développement (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD) finance une partie de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert en faveur des exploitations agricoles familiales à hauteur de 110 M€ sous forme de prêt et de 2,185 M€ sous forme de subvention, au bénéfice de plus de 28 000 exploitations familiales :

- en 2010, un prêt de 40 M€ pour l'aménagement du périmètre irrigué du Moyen Sébou (région de Fès-Boulemane) accompagné d'une subvention de 500 000 € aux associations d'irrigants qui en auront la gestion;
- en 2012, un prêt de 50 M€ et une subvention de 300 000 € pour la mise en œuvre du pilier II du Plan Maroc Vert dans les régions du Nord (région de Fès-Boulemane, Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceima-Taounate), en particulier en matière de financement des investissements productifs et d'accompagnement des organisations de producteurs ;
- en 2013, une ligne de crédit concessionnelle de 20 M€ à la Société de financement pour le développement agricole («Tamwill El Fellah»), filiale du Crédit Agricole du Maroc (CAM), pour permettre le financement des investissements des exploitations agricoles n'ayant pas accès au crédit bancaire classique, accompagnée par une subvention de 300 000 € au Centre d'études et de recherches (CERCAM) pour l'accompagnement en matière de responsabilité sociale et environnementale et d'évaluation des impacts.

Le Comité de pilotage du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a accordé une subvention de 1,085 M€ au Royaume du Maroc pour la mise en œuvre de la composante marocaine du Projet d'adaptation au changement climatique de l'agriculture au Maghreb (Maroc, Tunisie). Au Maroc, le projet contribuera à réduire la vulnérabilité de l'agriculture pluviale par l'amélioration et la diffusion des connaissances sur l'impact du changement climatique, l'accroissement des capacités de résilience des systèmes de cultures pluviales (agriculture de conservation) et la définition de modèles de gestion efficace du risque de sécheresse (test d'un dispositif d'assurance indicielle).

L'AFD apporte également son soutien au « **Plan Halieutis** » via un prêt de 27 M€ à l'Office National des Pêches, avec lequel **FranceAgriMer** a une convention de partenariat.

Enfin, dans le cadre de son soutien à la mise en œuvre du Plan Emergence, l'AFD accompagne également MedZ, filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion et premier investisseur institutionnel du Royaume du Maroc, dans son rôle d'aménageur-développeur des agropoles de Berkane et de Meknès et du parc Haliopolis d'Agadir.

Partenariats économiques

Signes de la vitalité des coopérations, deux rencontres, avec la présence d'environ deux cents entreprises et représentants de filières français et marocain, introduites par les Ministres, ont été organisées :

- le 21 novembre 2014 à Casablanca : « Journée agroalimentaire Exporter et investir au Maroc : de nouvelles opportunités » ;
- le 10 février 2015 à Paris : « Rencontres agroalimentaires franco marocaines Investissements croisés en France et au Maroc »

Le principe de démarches communes vers l'Afrique sub-saharienne a constitué la toile de fond de ces rencontres.

BUSINESS FRANCE organise depuis 10 ans, avec la Chambre Française du Commerce et de l'Industrie au Maroc (CFCIM), un pavillon France au Salon International de l'Agriculture au Maroc (Meknès avril 2015).

L'association ADEPTA organisera pour la première fois un Pavillon France au salon MAROCARNE (salon des viandes rouges) de Casablanca (décembre 2015)

Pour la première fois, **SOPEXA** prévoit d'organiser des opérations B to C en 2015 au Maroc.

Interbev (Interprofession française bétail et viande) a signé en octobre 2014 avec son homologue marocaine, la FIVIAR, une convention pour un appui à la structuration des filières bovines marocaines.

Des contacts sont par ailleurs établis entre **Interfel** (Interprofession française fruits et légumes) et son homologue marocain, la FIFEL (Fédération Interprofessionnelle Des Fruits Et Légumes à L'Export).

France Export Céréales (FEC) organise de nombreuses opérations techniques avec ses partenaires marocains (Office National Interprofessionnel des Céréales et des Oléagineux avec l'appui de FranceAgriMer et professionnels de la filière), dont une importante conférence annuelle à Casablanca (septembre 2015) sur l'offre française et s'implique dans la création d'une école de boulangerie au Maroc.

Entreprises: Un certain nombre d'entreprises françaises présentes au Maroc accompagnent la dynamique du Plan Maroc Vert et en particulier la politique d'agrégation parmi lesquelles: AVRIL/LESIEUR: La société est engagée dans un ambitieux projet de relance de la production d'oléagineux au Maroc (tournesol, colza) sur 50 000 ha à deux/trois ans. DANONE: La société est engagée dans une stratégie d'accompagnement des éleveurs qui la fournissent en lait (vaches, appui technique, qualité du lait...).

Partenariats franco-maghrébins

Un réseau des établissements d'enseignement supérieur agronomiques français, algérien, marocain et tunisien (INAT) s'est réuni une première fois en début d'année 2012 à Rabat.

Une convention de partenariat dans le domaine de la formation des vétérinaires officiels a été signée entre les services vétérinaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, la DGAL, l'Ecole Nationale des Services vétérinaires (ENSV, Marcy l'Etoile) et l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE) le 13 juin 2013.

Un partenariat approfondi devrait par ailleurs être développé en matière de recherche agronomique. L'INRA France entend s'y impliquer davantage, avec le CIRAD. Les responsables de la recherche agronomique des trois pays sont également très motivés. Un séminaire «fondateur» a eu lieu fin avril 2013 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture au Maroc sur la thématique fédératrice de «l'adaptation de

l'agriculture méditerranéenne aux changements globaux ». Une deuxième rencontre s'est tenue fin octobre 2014 à l'occasion du Salon International de l'Investissement Agricole et de la Technologie de Tunis autour du « partenariat francomaghrébin en recherche agronomique et vétérinaire pour un développement agricole partagé ».

Partenariats méditerranéens

Les pays du Maghreb et de l'Europe du Sud s'investissent dans un certain nombre d'initiatives régionales au nombre desquelles il convient de relever :

- le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), organisme intergouvernemental de coopération agricole en Méditerranée via la recherche, la formation spécialisée et le partenariat politique. Le CIHEAM est notamment porteur de l'initiative Med AMIN visant à limiter la spéculation sur le marché des céréales par une amélioration de la transparence.
- le Dialogue 5+5 de la Méditerranée Occidentale (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye qui constituent les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe au Sud, et Portugal, Espagne, France, Italie, Malte au Nord) qui s'est saisi au niveau des Ministres de l'agriculture de la question de la sécurité alimentaire, porteuse de risques quant à la stabilité sociale et au développement équilibré des territoires et à la stabilité de l'ensemble de la région.
- le REseau MEditerranéen de Santé Animale (REMESA), cadre commun de travail et de coopération aux 10 pays de la Méditerranée Occidentale en matière de santé animale. Ce réseau vise à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre les principales maladies animales transfrontalières et les zoonoses par le renforcement des compétences et des capacités nationales et régionales, l'harmonisation et la coordination des activités de surveillance et de contrôle.

Sources: Banque mondiale, douanes françaises et marocaines citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France au Maroc.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP